



# Augmentation des salaires HCR le Miroir aux Alouettes

Alors que la questions du Pouvoir d'achat est de plus en plus posée avec une inflation qui revient au galop, en ce lundi de Pâques lors d'une interview sur une chaine d'information la ministre du travail a une nouvelle fois pris en exemple notre branche professionnelle en reprenant les éléments de langage des syndicats d'employeurs avec une augmentation de 16% des salaires dont aurait bénéficié les salariés.

Il convient une fois de plus de rétablir la vérité sur ce chiffre, C'est une augmentation MOYENNE des 14 niveaux de classification que comportent notre grille, (A cette occasion, un 15e a même été rajouté).

En Décembre 2021, la hausse prévue dans l'accord allait de 5,06 % pour le premier niveau de la grille à 33,42% pour un niveau V de la grille.

La Grande majorité des salariés n'ont pas bénéficié de ces 16%. Pour les 5 premiers niveaux, où se trouve la majorité des salariés, l'augmentation prévue allait de 5% à 10%, c'était les 5 mêmes catégories dont le salaire grille était au niveau du smic au moment de l'accord.

Suite à l'augmentation du smic de 0,9 % au 1e Janvier 2022 et à celle officiellement annoncée de 2,65 % au 1e Mai le Taux Horaire du smic sera à 10,85 € alors que le 1e niveau de la grille est à 11,01 € soit 1,47 % au dessus du smic, Nous sommes bien loin des 16% annoncé et ceci un mois après l'extension de l'accord.

Ce n'est pas avec ce niveau de salaires que les 200 000 salariés qui ont quitté notre secteur reviendront.

Pour ne pas se retrouver à nouveau avec une grille au niveau du smic à la prochaine augmentation, il convient de rouvrir dès à présent la négociation sur les salaires.



01 48 18 88 19



[unsa.hcr@unsa.org](mailto:unsa.hcr@unsa.org)

